

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Journée nationale de la transplantation et du don d'organes

Le DSAS encourage la population à devenir donneur d'organe

La chancellerie d'Etat communique :

Samedi 13 septembre 2008 aura lieu la Journée nationale de la transplantation et du don d'organes. En 2007, selon Swisstransplant, ce sont 50 personnes qui sont décédées en Suisse par manque d'organes disponibles. La situation doit être améliorée en collaboration entre l'Etat et les organisations privées qui se mobilisent en faveur du don d'organe. Le 13 septembre, l'Association neuchâteloise des insuffisants rénaux (ANIR), avec l'appui de Swisstransplant, sera présente dans le canton de Neuchâtel avec des stands d'information à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Don d'organe : le rôle de l'Etat

La loi sur la transplantation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Elle permet de doter la médecine de la transplantation d'une législation moderne, uniforme et globale au niveau national. En particulier, elle affirme la gratuité du don d'organes et l'interdiction d'en faire commerce. Le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules sur des personnes décédées est régi par le principe du consentement.

Si elle a permis d'améliorer la situation (12,5 donateurs/Mio d'habitants pour la période de juillet 2007 à fin juin 2008 contre 8 en 2006), la Suisse se situe toujours en dessous de la moyenne de nos voisins en figurant au 18^e rang de l'échelle européenne.

A Neuchâtel, la Loi de santé est en cours de révision pour prendre en compte ces dispositions. Même sans centre de transplantation, l'Hôpital neuchâtelois doit s'organiser comme un maillon de la chaîne favorisant les transplantations. C'est le rôle des coordinateurs locaux de servir de relais au sein de l'hôpital pour faire le lien entre les donateurs d'organes et les organismes en charge de la coordination de la transplantation au niveau suisse.

Aujourd'hui en Suisse, 900 à 1.000 patients restent en attente d'une greffe. Le Département de la santé et des affaires sociales encourage la population à devenir donneur d'organes.

Une fois la décision prise de devenir donneur, il suffit de remplir sa carte, de la porter sur soi et d'informer ses proches. Il n'y a pas de limite d'âge et pas de fichier.

Journée nationale du 13 septembre et actions neuchâtelaises

Fondée en 1997, l'Association neuchâteloise des insuffisants rénaux (ANIR) regroupe quelques cinquante membres. Partenaire de la Société suisse des malades insuffisants rénaux (SSMIR), l'ANIR soutient depuis 2004, avec l'appui de Swisstransplant, la Journée nationale en présentant des stands d'information.

Samedi 13 septembre 2008, des manifestations se tiendront ainsi dans toutes les villes de Suisse. Le but de cette journée est de permettre au public de se faire une opinion sur le don et la transplantation et de lui faciliter l'accès à la carte de donneur afin que chacun puisse prendre une décision en connaissance de cause. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur les programmes de chacun des cantons suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la transplantation.

Dans le canton de Neuchâtel, l'ANIR sera présent avec deux stands à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. A cette occasion, des membres de l'ANIR, des médecins, des infirmières, des coordinatrices de transplantation, mais aussi des transplantés et leurs amis se mobiliseront pour informer, sensibiliser la population à la nécessité du don d'organes.

A noter encore que dimanche 14 septembre, Swisstransplant organise le premier concert de remerciement pour les donateurs et leur famille et remercier aussi tous ceux qui s'engagent pour le don d'organes.

- **Samedi 13 septembre 2008, stands ANIR à Neuchâtel, Place Pury, et à La Chaux-de-Fonds, Centre commercial Métropole, de 9h00 à 17h00.**

Neuchâtel, le 12 septembre 2008